

Date de la convocation : 06 Décembre 2012

Date affichage : 06 décembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

ayant pris part à la délibération : 12

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

Séance ordinaire

L'an deux mille douze, le treize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jacques BILLORE, Maire.

Etaient présents :

M. Jacques BILLORE – M. Pierre HOEDT - M. Jean-Jacques SAULNIER - M. Denis CROCQSEL - M. Jacques NOEL
M. Patrick ROY - Mme Dominique DUFRESNE – Mme Catherine GAUCHERAND - M. Gérard FORMENTO - M.
CARAVAS - M. Joël LAINE

Etaient absents :

Mme GOURMELEN - M. BERLISE - M. Johnny LE BRUN donnant pouvoir à M. Jacques NOEL - M. Stéphane BORNE -

Objet de la délibération

2012-63 CIMETIERE : TARIFICATION A PARTIR DU 01 JANVIER 2013

Monsieur le Maire informe les membres présents des nouveaux tarifs pour le cimetière applicable au 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les tarifs suivants :

Concession cimetière :	pour 10 ans	120 €	pour 30 ans	200 €
Columbarium 2 places (∩ 20 cm)	pour 10 ans	150 €	pour 30 ans	300 €
Cave urne 4 places	pour 10 ans	200 €	pour 30 ans	400 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire



Jacques BILLORE

